

## DEFINITIONS

---

*Un terme utilisé tel que défini ci-dessous est écrit en italiques ou, dans les préambules, en italiques gras.*

**Annulation** Une course qu'un comité de course ou de réclamation *annule* est sans valeur, mais elle peut être recourue.

**Route libre derrière et route libre devant ; engagement** Un bateau est en *route libre derrière* un autre quand sa coque et son équipement en position normale sont derrière une ligne perpendiculaire passant par le point le plus arrière de la coque et de l'équipement de l'autre bateau en position normale. L'autre bateau est en *route libre devant*. Ils sont *engagés* quand aucun des deux n'est en *route libre derrière*. Cependant, ils sont aussi *engagés* quand un bateau situé entre eux établit un *engagement* sur les deux. Ces termes ne s'appliquent pas à des bateaux sur des *bords* opposés sauf si la règle 18 s'applique.

**Finir** Un bateau *finit* quand une partie quelconque de sa coque ou de son équipage ou équipement en position normale coupe la ligne d'arrivée dans le sens de la route depuis la dernière *marque* soit pour la première fois, soit après avoir effectué une pénalité selon la règle 31.2 ou 44.2, soit, selon la règle 28.1, après avoir corrigé une erreur commise sur la ligne d'arrivée.

**Partie Intéressée** Une personne susceptible de profiter ou pâtir en conséquence d'une décision d'un comité de réclamation, ou qui a un intérêt personnel étroit dans la décision.

**Se maintenir à l'écart** Un bateau *se maintient à l'écart* d'un autre si cet autre bateau peut naviguer sur sa route sans avoir à agir pour l'éviter et, quand les bateaux sont *engagés* sur le même *bord*, si le bateau *sous le vent* peut modifier sa route dans les deux directions sans immédiatement entrer en contact avec le bateau *au vent*.

**Sous le vent et au vent** Le côté *sous le vent* d'un bateau est le côté le plus éloigné du vent, ou lorsqu'il est bout au vent, le côté qui était le plus éloigné du vent. Cependant, lorsqu'il navigue sur la fausse panne ou plein vent arrière, son côté *sous le vent* est le côté sur lequel il porte sa grand-voile. L'autre côté est son côté *au vent*. Quand deux bateaux sur le même *bord* sont *engagés*, celui qui est du côté *sous le vent* de l'autre est le bateau *sous le vent*. L'autre est le bateau *au vent*.

**Marque** Un objet tel que les instructions de course exigent d'un bateau qu'il le laisse d'un côté spécifié, et un bateau du comité de course entouré d'eau navigable à partir duquel s'étend la ligne de départ ou la ligne d'arrivée. Une ligne de mouillage et des objets qui sont temporairement ou accidentellement attachés à une *marque* n'en font pas partie.

**Obstacle** Un objet qu'un bateau ne pourrait pas passer sans modifier sensiblement sa route alors qu'il navigue directement vers lui et qu'il en est distant d'une longueur de coque. Un objet que l'on peut passer en sécurité seulement d'un côté et une zone ainsi définie dans les instructions de course sont aussi des *obstacles*. Cependant, un bateau *en course* n'est pas un *obstacle* pour les autres bateaux à moins qu'ils ne soient obligés de s'en *maintenir à l'écart*, de lui donner de la *place* ou, si la règle 21 s'applique, de l'éviter.

**Engagement** Voir *Route libre derrière* et *Route libre devant* ; *engagement*.

**Partie** Une *partie* dans une instruction : un réclamant ; un réclamé ; un bateau qui demande réparation; un bateau ou un concurrent qui peut être pénalisé selon la règle 69.1 ; un comité de course ou une autorité organisatrice dans une instruction selon la règle 62.1(a).

**Retard** Une course *retardée* est suspendue avant son départ prévu mais peut être courue ou *annulée* ultérieurement.

**Route normale** Une route qu'un bateau suivrait pour *finir* aussitôt que possible en l'absence des autres bateaux auxquels la règle utilisant ce terme fait référence. Un bateau n'a pas de *route normale* avant son signal de départ.

**Réclamation** Une allégation faite selon la règle 61.2 par un bateau, un comité de course ou un comité de réclamation qu'un bateau a enfreint une *règle*.

**En course** Un bateau est *en course* depuis son signal préparatoire jusqu'à ce que soit il *finisse* et dégage la ligne et les *marques* d'arrivée, soit il abandonne, ou jusqu'à ce que le comité de course signale un rappel général, un *retard*, ou une *annulation*.

**Place** L'espace dont un bateau a besoin dans les conditions existantes pendant qu'il manœuvre rapidement en bon marin.

- Règle**
- (a) Les règles dans ce livre, y compris les Définitions, les Signaux de course, l'Introduction, les préambules et les règles des annexes qui s'appliquent, mais pas les titres ;
  - (b) l'article 19 du Règlement de l'ISAF, Code d'admissibilité ; l'article 20 du Règlement de l'ISAF, Code de publicité ; et l'article 21 du Règlement de l'ISAF, Code antidopage ;
  - (c) les prescriptions de l'autorité nationale, sauf si elles sont modifiées par les instructions de course conformément à la prescription, si elle existe, de l'autorité nationale à la règle 87 ;
  - (d) les règles de classe (pour un bateau courant avec un système de handicap ou de jauge, les règles de ce système sont des « règles de classe ») ;
  - (d) l'avis de course ;
  - (e) les instructions de course ; et
  - (f) tout autre document régissant l'épreuve.

**Prendre le départ** Un bateau *prend le départ* quand, ayant été entièrement du côté pré départ de la ligne de départ au moment de son signal de départ ou après, et ayant satisfait à la règle 30.1 si elle s'applique, une partie quelconque de sa coque, équipage ou équipement, coupe la ligne de départ en direction de la première *marque*.

**Bord, tribord ou bâbord** Un bateau est sur le *bord, tribord* ou *bâbord*, correspondant à son côté *au vent*.

**Zone des deux longueurs** L'espace autour d'une *marque* ou d'un *obstacle* sur une distance correspondant à deux longueurs de coque du bateau qui en est le plus proche.

**Au vent** Voir *sous le vent* et *au vent*.